

Image not found or type unknown



Attestations temoins prud'hommes

Par **iletait1fois**, le **07/02/2013** à **12:36**

Bonjour!

Je viens d'etre licenciée pour faute grave et je commence une procédure pour contester.
Des anciennes collègues aimeraient faire des attestations mais elles craignent que
l'employeur le sache.

Pendant la procédure au conseil des prud'hommes est-ce que l'employeur ou leurs avocats
auront accès à ces documents?

Merci d'avance pour vos réponses!
Cordialement.